

La « modération »

Pour « modérer » vos conférences, symposiums, etc.

Qu'est-ce que c'est ?

Nous assurons, en tant qu'animateurs chevronnés, la présidence ou la modération de tout événement public : conférence, colloque, symposium, etc.

Modérer, c'est introduire les débats, présenter chaque orateur, passer la parole de l'un à l'autre, synthétiser au besoins les apports, récolter les questions du public et réfréner les interventions trop longues, veiller au respect des temps de parole et de l'horaire, etc.

Cela peut aussi inclure la *préparation* du déroulement global de l'événement et des demandes faites aux orateurs (questions introductives, temps de parole...)

Comment ça marche ?

Nous préparons notre intervention « sur mesure », en partenariat étroit avec le groupe organisateur de l'événement.

Nous discutons ainsi :

- des *objectifs* de l'événement
- des *formes et contenus* de travail demandés...

Nos expériences (exemples)

- Modération de plusieurs assemblées générales, lors de moments délicats de la vie associative
- Modération de divers forums et colloques interprofessionnels dans les HES-SO romandes
- Modération d'un débat entre représentants de 5 religions

Conditions matérielles

- fr. 120.- par heure de modération ou « présidence » ;
- fr. 70.- par heure passée en séance de préparation, lecture de documents, etc.